

**DEPOT DU ROLE D'ÉVALUATION TRIENNAL
2022-2023-2024**
(ARTICLES 73, 74 ET 75 DE LA LOI SUR LA FISCALITE MUNICIPALE)

Avis public est, par les présentes, DONNÉ conformément aux articles 73, 74 et 75 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, par les soussignés ci-dessous mentionnés :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2022-2023-2024 a été déposé à la date mentionnée au bureau des municipalités ci-dessous mentionnées et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'adresse desdites municipalités, selon l'horaire régulier :

DATE DU DÉPÔT	MUNICIPALITÉ	ADRESSE	RÔLE
	MRC de La Vallée-de-l'Or	42, place Hammond Val-d'Or (Québec) J9P 3A9	2022-2023-2024
01-11-2021	Belcourt	219, rue Communautaire Belcourt (Québec) J0Y 2M0	2022-2023-2024
01-11-2021	Lac-Granet	42, place Hammond Val-d'Or (Québec) J9P 3A9	2022-2023-2024
01-11-2021	Lac-Metei	42, place Hammond Val-d'Or (Québec) J9P 3A9	2022-2023-2024
01-11-2021	Matchi-Manitou	42, place Hammond Val-d'Or (Québec) J9P 3A9	2022-2023-2024
01-11-2021	Réservoir-Dozois	42, place Hammond Val-d'Or (Québec) J9P 3A9	2022-2023-2024
01-11-2021	Rivière-Héva	740, route Saint-Paul Nord Rivière-Héva (Québec) J0Y 2H0	2022-2023-2024
01-11-2021	Senneterre (Paroisse)	100, rue du Portage Senneterre (Québec) J0Y 2M0	2022-2023-2024
01-11-2021	Senneterre (Ville)	551, 10e Avenue Senneterre (Québec) J0Y 2M0	2022-2023-2024

QUE toute personne désireuse de demander une révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'égard du rôle d'évaluation foncière :

- DOIT le faire avant la date la plus tardive des échéances, soit **avant le 1^{er} mai 2022** ou **avant le soixante et unième jour suivant l'expédition de l'avis d'évaluation** (sauf pour les immeubles du rôle d'évaluation foncière évalués à 1 000 000 \$ ou plus pour lesquels ce délai est de 120 jours si l'expédition de l'avis d'évaluation est postérieur au 31 décembre précédant la première année d'application du rôle).

et DOIT également :

- Remplir, selon le cas, le formulaire intitulé «Demande de révision du rôle d'évaluation foncière» disponible au bureau de l'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ) à l'adresse :

MRC de La Vallée-de-l'Or
42, place Hammond
Val-d'Or (Québec)
J9P 3A9

- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'OMRÉ OU l'envoyer par courrier recommandé. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par la remise de la formule remplie, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.
- Joindre au formulaire la somme d'argent déterminée par le règlement de l'OMRÉ aux fins de révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée, soit : le règlement numéro 156-08-97 de la MRC de La Vallée-de-l'Or, disponible au bureau de la MRC de La Vallée-de-l'Or au 42, place Hammond à Val-d'Or.

DONNÉE à Val-d'Or, le 3 novembre 2021

Marie-Hélène Bastien (s)

La Greffière
Marie-Hélène Bastien